Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Les conditions de travail

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La plus grande partie des subventions est attribuée à des buts généraux et toutes les classes de la population en sont bénéficiaires. Du moins, nous ignorions quel groupe était considéré comme bénéficiaire des subventions allouées pour les rues, pour l'instruction et pour la santé publique. Dans ce domaine, qu'en est-il des subventions pour l'agriculture et la politique sociale? Les paysans font volontiers ressortir la part sans cesse croissante des subventions pour la politique sociale, pensant qu'il s'agit là d'une entr'aide en faveur de la classe ouvrière. Leur supposition n'est que partiellement fondée. Les sommes affectées à la politique sociale forment la plus grande partie de la subvention fédérale pour l'assurance sociale. Cependant tous les milieux de la population en sont en partie bénéficiaires. La population campagnarde compte cependant également parmi les bénéficiaires de l'assurance-maladie, et, en ce qui concerne l'assurance-accidents, cette dernière s'étend sur plus d'un demi-million de personnes exerçant une profession lucrative, c'est-à-dire à peu près la moitié des personnes de notre pays exerçant une profession. On constate donc que la plus grande partie des subventions attribuées à des buts de politique sociale revient à la majorité de la population et non seulement à un petit groupe.

Il en est quelque peu autrement concernant les subventions pour l'agriculture. Ces dernières sont attribuées à une branche économique qui représente en tout le 26 pour cent des personnes exerçant une profession lucrative. Il sied d'ajouter en outre que les 18,8 millions de francs ne représentent pas le total des subventions pour l'agriculture. Les subventions pour la culture des céréales qui à l'avenir se monteront annuellement pour le moins de 16 à 20 millions, ne sont pas comprises. Il y aurait lieu en outre de compter les montants que retire l'agriculture, de subventions indirectes, telles que les faveurs pour les frais de transport, ou tout autre privilège légal, spécialement dans la politique des impôts. Il y a en outre une différence fondamentale entre les subventions pour la politique sociale et celles attribuées à l'agriculture. La politique sociale dans son genre soutient en premier lieu les couches les moins favorisées de la population. Les subventions pour l'agriculture sont la plupart du temps fixées suivant l'importance de la production; les gros producteurs sont donc favorisés au détriment de ceux qui auraient le plus besoin d'être soutenus.

La statistique officielle des subventions permet du moins d'établir un fait que tout observateur impartial ne saurait nier, soit que nulle autre branche économique, nulle autre classe de travailleurs, n'a su aussi bien que l'agriculture obtenir de la Confédération une entr'aide aussi considérable.

Les conditions de travail.

Les revenus des employés de commerce en Suisse.

La Société suisse des commerçants a organisé au printemps 1929 parmi ses membres une enquête sur les revenus en 1928. Sur 17,500 questionnaires distribués, 7400 sont rentrés, parmi lesquels 500 nuls, c'est-à-dire insuffisants quant au but poursuivi par l'enquête. Grâce au matériel que l'on a pu obtenir de Zurich ensuite d'une enquête spéciale, il y eut en tout 8400 réponses valables. Les données et renseignements furent recueillis et collationnés très objectivement et soigneusement par le directeur de l'Office des statistiques de Zurich, M. Brüschweiler. Les résultats ont été publiés dans une brochure spéciale, par la Société suisse des commerçants. Nous publions ci-dessous les

résultats les plus importants, car il sera très précieux pour nos organisations de posséder des chiffres de comparaison sur les conditions de travail des employés de commerce.

Le revenu annuel moyen des membres qui ont répondu au questionnaire est le suivant:

	Hommes en Fr.	Femmes en Fr.
Communes rurales	5583	3252
Petites villes	5335	3067
Villes moyennes	5744	3384
Grandes villes	5754	3692
Moyenne totale	5628	3408

La matière que possède la Société suisse des commerçants est, il est vrai, quelque peu trop basée sur une seule catégorie, du fait que le personnel organisé duquel émanent les données est mieux qualifié et mieux payé que la moyenne des employés. Il y a donc eu sélection dans les employés les mieux payés. Le commentaire fait en outre ressortir que la réelle moyenne du revenu est inférieure à fr. 5600.—; telle est la moyenne établie pour les membres de la Société des commerçants. Parmi ces derniers figurent relativement beaucoup d'employés supérieurs (chefs de département, procurés, etc.) à savoir 1800 ou le 25 pour cent.

Employés masculins.

Le revenu annuel moyen des employés masculins est le suivant, établi d'après l'âge et l'importance des localités:

Age	Communes rurales	Petites villes	Villes moyennes	Grandes villes	Toutes les localités
55 et plus	7371	6047	7533	7736	7275
50—54	7355	7251	8120	8011	7644
45—49	7331	7406	8308	9017	7942
40—44	7065	7181	7283	8448	7560
35—39	6902	6925	7743	7863	7276
30—34	6164	5994	6506	6782	6392
25—29	4852	4664	5026	5471	5054
20—24	3240	3124	3136	3502	3318
en dessous de 20	2537	2410	2682	2680	2634
Moyenne	5583	5335	5744	5754	5628

Le revenu augmente donc fortement avec l'âge, cependant à partir de la 50me année il aurait une légère tendance à reculer. Les membres de la Société suisse des commerçants figurant dans les classes d'âge inférieur sont très nombreux. Ce fait a quelque peu influencé la sélection.

Voici le résultat de l'enquête d'après la classe d'âge et suivant le poste occupé dans l'entreprise.

Age	Revenu annuel moyen Chefs	Simples employés
au-dessus de 50	8754	6269
45—49	9576	6300
40—44	8967	6536
35—39	8526	6432
30—34	7516	5916
25—29	6083	4837
au-dessous de 25	4824	3188
Moyenne	8033	4834

Pour les procurés on a établi une moyenne de fr. 9576.— et pour les autres chefs de fr. 7383.—.

Le tableau suivant établit le salaire d'après la profession, c'est-à-dire d'après la fonction principale remplie dans l'entreprise.

	Communes rurales, petites villes	Villes moyennes et grandes villes	Dans toutes les localités
Caissier	7132	7920	7474
Voyageur	6284	7088	6775
Correspondant	6307	6442	6381
Comptable	6027	6301	6163
Calculateur	5541	5311	5456
Vendeur	4691	5369	5169
Expéditeur	4835	4844	4839
Facturiste, employé du dépôt .	4186	4314	4249
Aide-comptable	3968	4140	4053
Sténodactylographe	3737	3553	3623
Tous les travaux de bureau . .	5174	5017	5100
Débutants, employés auxiliaires	3037	2986	3013
Fonctionnaires publics . . .	5545	6231	5712
Employés en général	5515	5751	5628

Un classement d'après les branches d'industrie permet d'établir que c'est dans les industries chimiques et de l'alimentation que les plus hauts salaires moyens sont payés. Viennent ensuite les banques, les compagnies d'assurance, l'industrie du bâtiment et du textile, le commerce de gros, l'industrie métallurgique et pour finir les autres branches commerciales. Cette statistique ne peut cependant pas être considérée comme une preuve, car les employés des différentes branches peuvent occuper des postes très différents dans les entreprises.

On a pu en outre établir que le revenu annuel moyen des chefs de bureau dans la Suisse romande est de fr. 300.— et pour les simples employés de fr. 900.— inférieur à celui des employés de la Suisse allemande. Ce fait doit être attribué en partie à ce que les employés de la Suisse romande sont plus jeunes. En comparant les mêmes classes d'âge la différence est sensible. La différence de salaire en Suisse allemande est toujours de 100 à 300 francs.

L'enquête prévoyait également la question *des vacances*. Les 6311 employés qui répondirent à cette question ont obtenu des vacances comme suit:

	En dessous de 30 ans	De 30 à 39 ans	40 ans et plus	De tous les âges
		en pour-cent		
18 jours et plus	5,2	39,2	58,2	29,1
15 jours ouvrables	1,2	4,1	2,8	2,5
12 » »	60,0	47,3	31,1	49,0
9 » »	4,1	1,7	0,8	2,5
6 » »	12,4	3,0	2,8	7,0
3 » »	0,8	0,2	0,3	0,5
0 » »	16,3	4,5	4,0	9,4
En tout	100,0	100,0	100,0	100,0

Employés féminins.

Du fait que 1100 femmes seulement répondirent au questionnaire, il n'a pas été possible de faire une statistique très détaillée. Le revenu annuel moyen suivant l'âge et l'importance des localités est le suivant:

Age	Grandes villes	Autres localités	Employées en général
40 et plus	5174	4186	4512
35—39	4691	4052	4240
30—34	4516	3808	4062
25—29	4009	3508	3695
en dessous de 25	2999	2564	2739
Moyenne	3693	3238	3408

Vacances payées obtenues. Sur 100 employées à partir de l'âge de:

	en dessous de 30 ans	de 30 à 39 ans	40 ans et plus
		en pour-cent	
18 jours et plus	6,3	28,8	57,6
15 jours ouvrables	1,7	3,9	5,2
12 » »	60,2	52,8	32,6
9 » »	4,6	3,4	3,2
6 » »	15,0	4,3	2,2
3 » »	—	0,4	—
0 » »	12,2	6,4	2,2

Finalement, quelques chiffres comparatifs entre employés masculins et employés féminins sont donnés:

Fonction principale dans l'entreprise	Revenu moyen en francs Femmes	Hommes
Comptable	4011	6353
Travaux de bureau . .	3357	5100
Sténodactylographe . .	3307	3623
Aide-comptable . . .	3246	4053
Facturiste	3149	4249
Vendeur	3033	5169

Dans un épilogue, Monsieur Schmid-Ruedin revendique une enquête officielle sur les salaires, car ce n'est qu'une statistique complète qui serait le mieux à même de nous fixer exactement sur ces questions. Il constate en outre que les salaires pour les personnes mariées, et spécialement dans les grandes villes, ne sont pas satisfaisants. « Les couches inférieures de notre classe ont sensiblement reculé et une grande partie sont déjà parvenues au degré du prolétariat. Ce mouvement de recul s'accentuera de plus en plus si nous ne parvenons pas à le maintenir. » Il revendique avant tout la conclusion de contrats collectifs et il compte que les employeurs seront d'accord de les conclure. S'ils ne devaient pas le faire, il croit qu'il y aurait alors lieu d'avoir recours à l'Etat. Il est possible d'exiger du Conseil fédéral qu'il édite un contrat d'engagement normal. Et comme « dernier moyen de réaliser notre revendication . . . tenons compte de la législation sociale ». La prochaine loi sur les arts et métiers réalisera les désirs des employés.

Nous croyons qu'une amélioration des conditions d'existence des employés, spécialement des couches inférieures et des femmes, ne sera pas possible, tant que ces derniers ne seront pas mieux organisés ou tant que leurs organisations ne les autoriseront pas à exercer une influence dans la vie économique par des moyens syndicaux.